



Faute simple :
manquement à ses obligations

Faute grave :
injure, vol, absences,
abandon de poste...

Faute lourde :
intention de nuire à
l'employeur



Licenciement pour motif personnel

Licenciement économique

Rupture conventionnelle individuelle et collective

A l'initiative de l'employeur

Rupture du contrat de travail

A l'initiative du salarié

Retraite

Démission

Rupture conventionnelle

Pas de chômage sauf exceptions

accord avec l'employeur

indemnités de rupture + chômage



LICENCIEMENTS "VOLONTAIRES"

QU'EST VOLONTAIRE POUR QU'ON LICENCIE POUR PRÉSERVER NOS MARGES ?

